



APPEL À CANDIDATURES 2018
Résidence art contemporain ECHANGEUR22

NEW DEAD-LINE 04/03/2018

L'ASSOCIATION ECHANGEUR22

L'ECHANGEUR22 est une association à but non-lucratif créée en 2015 qui vise à promouvoir la création contemporaine, dans le domaine des arts plastiques et visuels.

Son programme met la priorité sur l'accueil d'artistes d'horizons et de cultures différents. Elle favorise les rencontres et les collaborations entre artistes jeunes ou confirmés, leur permettant de développer leurs activités dans les meilleures conditions.

Elle encourage la mobilité et la circulation des artistes, des projets, des œuvres.

LA RESIDENCE

Depuis 2015, la résidence ECHANGEUR22 a eu l'occasion d'accueillir plus de 76 artistes venus d'Europe, du Brésil et du Japon et d'organiser des projets d'exposition aussi bien en France qu'au Brésil.

ECHANGEUR22 lance aujourd'hui sa 4ème édition de résidence artistique. Cet appel s'adresse aux artistes tous médiums confondus, sans limite d'âge.

L'ECHANGEUR22 accueillera simultanément 3 artistes minimum et un auteur(e) ou commissaire ou critique.

Un à deux candidats français seront retenus.

Un à deux candidats japonais seront retenus.

Un à deux candidats brésiliens seront retenus.

Résidence de création et d'expérimentation, le projet offre aux candidats l'occasion de rencontres, d'échanges et d'émulations avec les autres résidents de cultures différentes. Elle offre les conditions pour concevoir et produire une œuvre nouvelle, ainsi que de conduire un travail original et expérimental, dans un contexte particulier, celui de la mixité-culturelle.

LE CADRE THEMATIQUE : LA MOBILITE

Au cours de la résidence, les artistes seront amenés à questionner leur propre travail en fonction de la notion de circulation des œuvres et de la mobilité dans l'art en vue d'une éventuelle participation au projet MOBILITY développé par E22, projet de résidences et expositions itinérantes entre le Rio et le Tokyo.

CONDITIONS

Période de résidence : juin-juillet.

Les candidats retenus bénéficient d'un temps de résidence de 6 semaines

Les artistes bénéficient :

D'un budget de 500 à 1000 euros de production pour la période de résidence (sous condition d'obtention de subvention)

D'un hébergement dans un atelier d'artiste équipé (voir site)

D'une indemnité de transport (remboursements des frais réels sur présentation de factures).

MODALITES

Une fois sélectionnés, les engagements réciproques entre l'association, le lieu d'accueil et les résidents seront fixés par une convention.

Les résidents s'engagent :

À présenter leur travail, en début de séjour

À mettre en œuvre et à animer avec l'aide de l'équipe d'ECHANGEUR22, un projet de workshop (atelier participatif d'une ½ journée), en cours de séjour

À participer à une journée porte ouverte des ateliers, en fin de résidence.

L'association apporte un soutien régulier à chaque artiste en l'accompagnant dans le suivi de sa production. Elle l'informe des ressources culturelles (festivals, fondations, musées) et matérielles (spécificités des productions) de la région et lui en facilite l'accès.

Elle le met en relation avec les acteurs culturels de son réseau tant au niveau local que national et international.

Elle propose des rencontres régulières d'accompagnement de projet avec équipe de commissaires internationaux :

Viviana Birolli (fr/it), Fabiana de Moraes (br/fr) et Tamura masashimi (jp), Keyna Eleison (br).

Une aide technique dans la limite des moyens de la structure.

ELIGIBILITE :

Le projet s'adresse aux artistes **ayant une démarche professionnelle**, diplômés d'école ou non.

Les candidats doivent être adhérents à la Maison des Artistes, l'AGESSA ou à un autre régime répondant de son activité.

Les dossiers de candidature sont étudiés par un comité constitué de professionnels de la culture,

Le choix des artistes s'effectue sur dossier, en évaluant la pertinence des projets présentés et leurs cohérences avec la direction artistique de la résidence.

Les artistes sélectionnés seront conviés à un entretien en vidéo conférence si possible ou par téléphone le cas échéant.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être envoyées en format numérique uniquement avant le **15 FEVRIER 2018 prolongé au 04 Mars 2018**

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un dossier représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (max. 20 pages / 3,5 Mo)
- Une note d'intention présentant un projet spécifique en rapport avec la thématique et la direction philosophique de la résidence ECHANGEUR22
- Un CV incluant les coordonnées complètes de l'artiste
- Les éventuels liens internet vers des sites et des vidéos de l'artiste.

Merci de noter que la décision du comité et le contenu des délibérations sera tenu secret, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

Pour envoyer votre candidature et pour toute information : echangeur22@outlook.com

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projet : NOVEMBRE 2017

Date limite de dépôt des dossiers : 15 FEVRIER 2018 **prolongé au 04 Mars 2018**

Réponse aux candidatures : FIN FEVRIER 2018

Période de résidence : juin – juillet

Période de diffusion (texte critique, page spécifique et catalogue sur le site) : DECEMBRE 2018



MAIRIE DE
**St Laurent
des Arbres**

